

RÈGLEMENT RCM-60-PU-2015

RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME ADOPTÉ EN 2005

Avis de motion	20 octobre 2014
Adoption du projet	12 janvier 2015
Adoption du règlement	15 juin 2015
Entrée en vigueur	9 octobre 2015

Séance du Conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, Dorval, Québec, le lundi 15 juin 2015 à 20hrs, monsieur le maire Edgar Rouleau préside la séance.

---oOo---

ATTENDU l'adoption en novembre 2005 du règlement no 04-047-25 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le chapitre de l'arrondissement de Dorval/L'Ile-Dorval;

ATTENDU que la Cité de Dorval a été reconstituée le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le plan d'urbanisme et d'en assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal;

IL EST EDICTÉ ET ORDONNÉ par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1. De remplacer le plan d'urbanisme adopté en novembre 2005 par le plan d'urbanisme durable joint en annexe au présent règlement.

ARTICLE 2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

APPROUVÉ _____ MAIRE

APPROUVÉ _____ GREFFIÈRE